

8 EDOUARD VII, A. 1908

R. La Erie Tobacco Company, de Windsor, s'y procure tout son tabac. Elle manufacture la feuille canadienne. Il y a aussi la Dominion Tobacco Company, de Montréal, la Rock City Tobacco Company.

Q. La Rock City Tobacco Company achète toute la récolte de M. Walker?

R. Je ne sais pas, je sais qu'il vend à un manufacturier de Québec.

Q. C'est cette compagnie?

R. Elle achète aussi ailleurs, dans Essex.

Q. Il y aussi la Compagnie McAlpine?

R. Oui; elle a un établissement à Leamington, où elle sèche le tabac et le prépare avant de l'expédier à Toronto.

Q. Cinq ou six maisons font leurs achats dans cette région?

R. Oui.

Q. Pendant les dernières années, ont-elles toutes payé le même prix? J'ai reçu des plaintes de fermiers qui prétendent qu'une "combine" existe entre tous les acheteurs, si bien que le fermier ne retire aucun bénéfice de la protection; les manufacturiers, seuls, en retirant le profit?

R. Je suis tout à fait certain qu'il n'existe aucune entente de cette nature entre la Empire Tobacco Company et les autres acheteurs. Les plus petites manufactures ont toujours attendu que l'Empire Company ait établi le prix avant de commencer leurs achats.

Q. Si je vous comprends bien, votre compagnie a fixé le prix?

R. Oui.

Q. Et elle paie au fermier le prix qu'il lui plaît d'offrir?

R. Je puis dire, en ce qui concerne la Empire Tobacco Company qu'elle m'a toujours recommandé de payer au fermier le plus haut prix, sans marchander, lorsque je trouve un bon lot de tabac.

Q. Comment ce prix est-il déterminé? Est-ce en divisant les 34 centins de production?

R. Non.

Q. Ou bien est-il tenu compte au fermier du prix de revient de sa marchandise?

R. Voici ce que je pense. La compagnie a eu besoin de 3,000,000 à 4,000,000 de livres, son commerce a augmenté et elle a payé de bons prix pour induire les fermiers à cultiver le tabac et les fermiers ont continué leur culture.

Q. Que voulez-vous dire? Aux Etats-Unis le tabac est payé 11 centins et ici les fermiers ne reçoivent qu'une moyenne de sept centins?

R. C'est tout ce qu'il est nécessaire de payer pour induire le fermier à produire 4,000,000 de livres. S'il y avait un marché pour 15,000,000 de livres, il faudrait alors payer 10 centins.

*Par M. Zimmerman:*

Q. Cette protection n'est pas donnée au fermier?

R. Non, il n'en profite pas.

*Par M. Clarke:*

Q. Selon vous, le seul moyen pour le fermier de bénéficier de la protection serait de prohiber l'importation entièrement?

R. On prohibe la nôtre; nous pouvons imposer un droit de 35 centins sur les tabacs étrangers et cela équivaldra presque à la prohibition.

Q. Je pense que les chiffres donnés par M. Carrier, concernant le bordereau de paie représentent le prix payé à la Empire Manufacturing Company par les marchands moins l'escompte, lequel prix, diminué d'un droit d'accise de 5 centins, laisse au manufacturier un profit de près de 45 centins par livre sur le tabac canadien. Prenons le "Prince de Galles" qui est la marque favorite des clients de Macdonald, il est vendu aux marchands à 63 centins; après déduction de 39 centins de